



27190



Séance du conseil municipal du 16 février 2017

1. NOUVELLE REGLEMENTATION DE L'ESPACE PROPRETE

Afin d'améliorer le fonctionnement de cet espace propreté, la communauté de communes souhaite encadrer l'accès à la déchetterie pour éviter les dépôts sauvages à l'entrée. Si ce point d'apport continue de poser problème, sa fermeture est envisagée.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 LOCATION BOUCHERIE CHARCUTERIE

Approuvé à l'unanimité

Section de fonctionnement : les dépenses de l'année s'élèvent à 3 700.79 € contre 5 600.40 € de recettes soit un excédent pour l'exercice de 1 899.61 € auquel s'ajoute l'excédent de 2015 : 3442.69 € soit au total un excédent cumulé de 5 342.30 €.

Section d'investissement : les dépenses sont de 6 764.64 €, les recettes sont de 3 076.04 € soit un **déficit de 3 688.60 €**. Avec le report du déficit de 2015 de 3 076.04 €, le résultat cumulé est de - 6 764.64 €. Les opérations réalisées ont été les suivantes : remboursement du capital de l'emprunt.

Solde de clôture : les deux sections confondues, le résultat global cumulé est de **- 1 422.34 €**.

3. LOCATION DE LA BOUCHERIE CHARCUTERIE EPICERIE

Il est décidé de louer le local commercial à Monsieur LASSALLE qui ouvrira le mercredi 1^{er} mars 2017.

4. ORGANISATION DES ELECTIONS

Le bureau électoral est constitué pour les deux tours des élections présidentielles qui auront lieu les 23 avril et 7 mai dans la salle des fêtes.

5. AVENANT AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

Le conseil approuve la modification du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) passé avec la CAF et consistant à formaliser la décision de la MSA de prolonger sa participation initiale d'une année à la durée totale du contrat soit jusqu'en 2018.

6. CONVENTION AVEC L'ESPACE MAILISO

Pour l'occupation de l'ancienne bibliothèque par le centre de loisirs géré par l'Espace Mailiso de Conches, il est décidé d'établir une convention pour la répartition des frais.

7. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS 2000 DU PAYS D'OUCHE

La commune d'Ajou faisant désormais partie de la commune nouvelle du Mesnil en Ouche, les statuts du SIVOS sont modifiés et la dénomination devient : Syndicat Mixte à Vocation Scolaire « SIVOS 2000 du Pays d'Ouche ». Le conseil accepte cette modification.

Fait au Fidelaire, le 17 février 2017



Mairie LE FIDELAIRE - 7, rue de la Mairie - 27190

- Tél. : 02 32 30 72 12 - Fax : 02 32 30 72 01 - E.mail : mairielefidelaire@wanadoo.fr

Permanences : Mardi, mercredi, vendredi 15 h 30 à 18 h 30 et premier samedi du mois de 10 h 00 à 12 h 00